

Développement DurAble

Un développement durable (DD) mal compris, une vision limitée à sa ville et des citoyens de mieux en mieux informés en mal d'une gestion soutenable : un premier constat qui débouche tout de même sur une démarche locale généralement positive.

En effet, les 36 villes des Hauts-de-Seine ont toutes fait des efforts pour développer des pratiques environnementales plus ou moins importantes.

Cette enquête révèle les avancées et les failles de ce DD qui mériterait plus de partage et de mise en commun des projets.

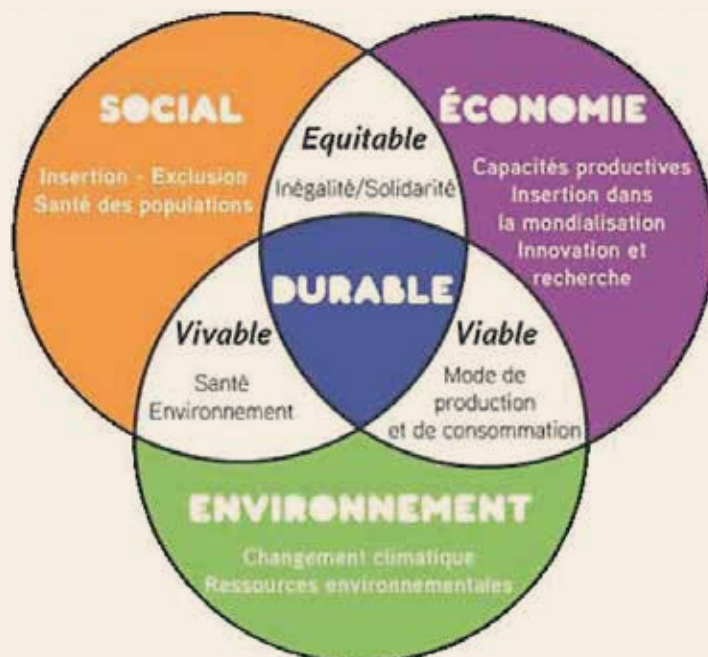
LES HAUTS-DE-SEINE À LA LOUPE

Cette enquête a été conduite dans les 36 villes des Hauts-de-Seine par Pierre Tripier, sociologue et membre du bureau d'Environnement 92 avec l'aide de trois étudiants et le soutien de la DRIEE. Les élus, les services et les associations locales ont été rencontrés. Elle a duré trois ans et donné lieu à un rapport de 54 pages mis en ligne sur le site d'Environnement 92. Ses objectifs sont de constituer une base de données pour avoir une vue globale et de mieux connaître le détail des politiques municipales de DD et les innovations dans ce domaine.

Le DD au sens de la commission Brundtland (1987) permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le sommet de Rio a complété cette définition en y intégrant les composantes économiques, sociales et environnementales. A ces trois piliers du Développement soutenable, traduit par durable en français, s'ajouteront par la suite la composante culturelle, la gouvernance...

La vision Brundtland est une utopie mobilisatrice mal comprise par nos villes. Une vision extrêmement généreuse, globale et égalitaire permettant d'atteindre un horizon. Le schéma qui en a découlé a pu faire croire que l'on pouvait facilement le traduire en actions et, comme les mairies sont les acteurs de proximité, qui mieux qu'elles pourraient mettre ce schéma en action ?

Les trois piliers du développement durable



LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MONTRENT 29 PRATIQUES DE DD DIFFÉRENTES QUI ONT ÉTÉ POUR PLUS DE CLARTÉ DIVISÉES EN TROIS CHAMPS ET SYNTHÉTISÉES SUR TROIS CARTES DES HAUTS-DE-SEINE

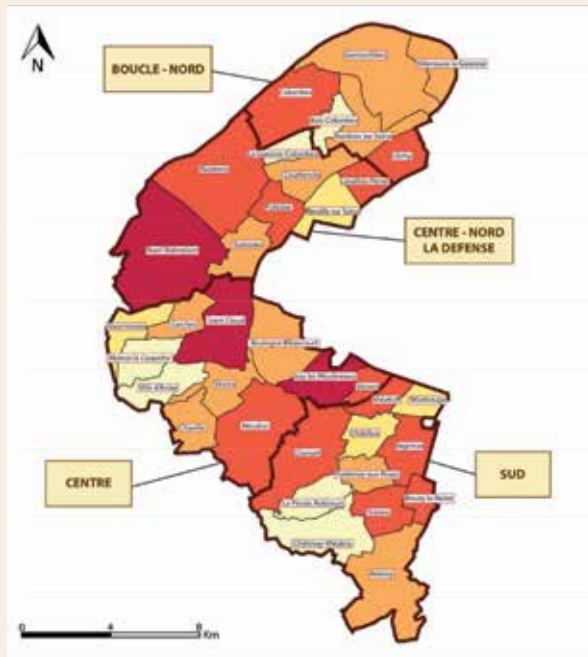
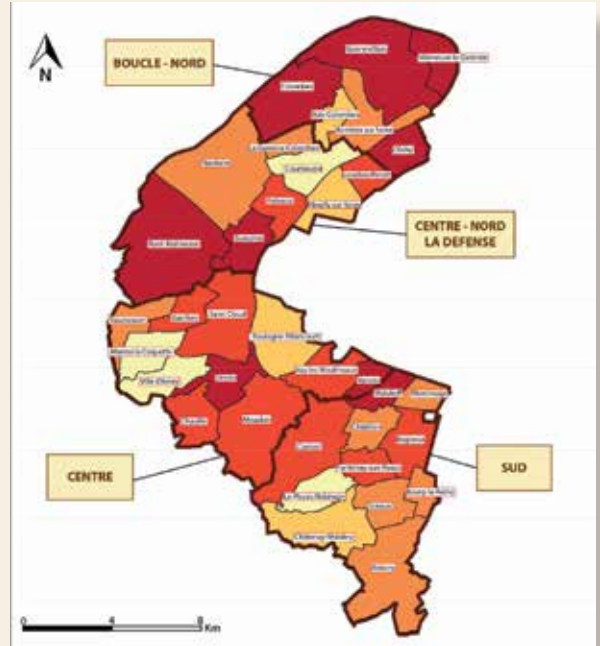
1 – PRATIQUES SOUVERAINES

Décidées par les autorités, on en compte 15, résultant de dispositifs législatifs ou réglementaires (des plans de prévention du bruit dans l'environnement, des plans climat énergie territorial aux zones à 30 km/h en passant par l'installation de récupérateur d'eau de pluie, de ruches ou d'hôtels à insectes...).

22 villes en mettent en œuvre 7 et plus

7 pratiques à but pédagogique qui supposent le consentement de la population (du diagnostic thermique, ambassadeur de tri des déchets, à mise à disposition d'un « manager » du commerce pour aider l'implantation d'un commerce...),

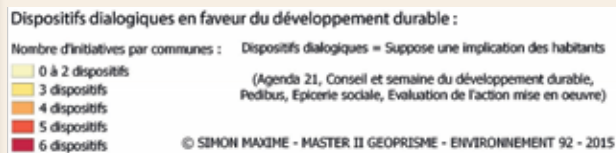
La moitié des villes en met en place 3 ou moins



2 – DISPOSITIFS DIALOGIQUES OU DE CONCERTATION

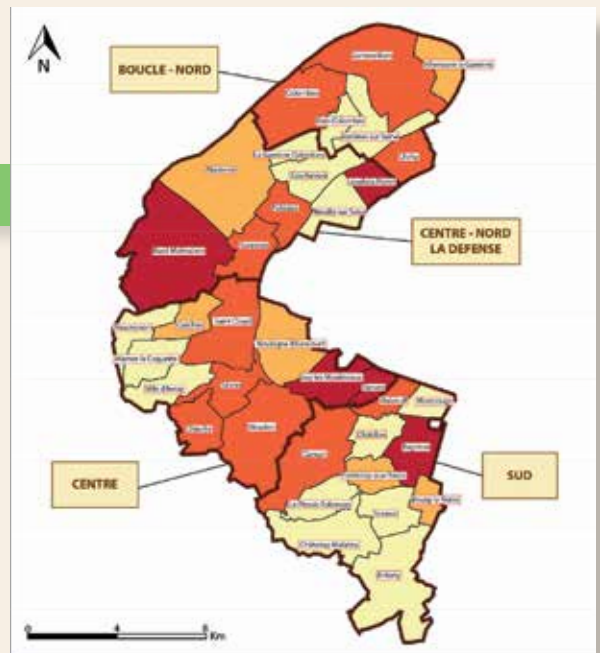
Ces pratiques demandent une réponse active des habitants, leur mobilisation citoyenne ou, au moins, de la part des associations qui les représentent (De la semaine du développement durable, l'agenda 21 à la création de pédibus ou à l'évaluation de l'action municipale de développement durable).

26 villes en utilisent 4 et plus.



3 – INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enquêteurs ont rencontré **18 innovations** potentiellement inédites dans différentes municipalités, montrant ainsi que le DD implique une prise de conscience qui passe par le changement des habitudes des habitants (établir un guide des arbres remarquables ou un des inventaire des oiseaux, faire renâître des vergers à l'ancienne, créer un rallye agenda 21, élire des conseils des jeunes, conseils des anciens, collaborer avec des associations pour recycler le papier, entretenir les berges de Seine ou solliciter des familles témoins pour l'économie des déchets, de l'énergie...).



RUEIL-MALMAISON, AU-DESSUS DU LOT, MAIS PAS SANS REPROCHES

Très peu de mesures représentent les efforts conjoints des villes et des habitants sauf à Rueil-Malmaison où 9 indicateurs ont été mis en place : nombre de lignes de pédibus en action, jours par mois où l'indice de l'air est bon, nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale, pourcentage des espaces publics accessibles aux habitants à mobilité réduite, pourcentage d'agents municipaux prenant des transports doux ou en commun pour travailler, pourcentage des erreurs de tri par semaine, poids des déchets par habitant, nombre d'habitants aux semaines du DD, nombre de suggestions des habitants en matière de développement durable. Un suivi astucieux de ces mesures a été mis en place qui consiste à :

a) avoir dans chaque quartier un habitant correspondant du DD et son référent dans les services de la municipalité

b) suivre l'évolution des neuf indicateurs de mesure qui traduira celle des comportements des agents municipaux et de la population. Malheureusement, les associations locales de protection de l'environnement sont rarement écoutées, ce qui nuit à l'ensemble.

AUTRES CONSTATS :

1. Dans la division du travail, dans les mairies, un rétrécissement du DD à la seule préservation de l'environnement.
2. Un certain état d'esprit, variable, mais existant, de forteresse assiégée (ne serait-ce que par la difficulté à obtenir des rendez-vous).
3. L'ignorance de ce qui se passe concrètement dans la ville voisine, même si elle appartient à la même communauté de communes.
4. Et un malentendu presque constant, avec certaines exceptions certes, entre mairie et associations de défense de l'environnement - les mairies prétendant ne pas connaître les associations mais voulant les rencontrer/ les associations disant être rejetées par les mairies ou, s'il y avait du côté des mairies, un effort de concertation, les associations gardant l'impression d'une communication autour d'un projet complètement ficelé.

QUATRE ENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE TIRÉS DE CETTE ENQUÊTE :

→ 1- LE DD : UN CHANGEMENT DES PRATIQUES QUOTIDIENNES

Amener les urbains à changer d'habitudes quotidiennes, de sentiment esthétique, de vision de l'ordre normal - dans la nature comme dans la culture - et de passer ainsi des habitudes d'agir et de concevoir qui rompent avec certaines visions du bien, du normal et du sain qui s'étaient peu à peu ancrées dans les comportements depuis la fin du XVIII^e siècle grâce à l'industrialisation et l'influence prépondérante des Anglo-Saxons (gazon vert coupé ras, routes goudronnées, gratte-ciels, automobiles, avions, journées chômées en dehors des fêtes religieuses, etc.).

Changer les usages par la persuasion mais aussi par l'exemple, d'où l'importance des activités pédagogiques et dialogiques, de façon à amener les environ 70 % de pragmatiques à transformer leur façon de trier les déchets, utiliser leur eau, travailler leur jardin, etc. Faire apparaître les solutions écologiques comme possibles et efficaces. D'où le caractère incrémental (pas à pas) des actions municipales.

→ 2 - LE POUVOIR D'AGIR DES MAIRES À TRAVERS L'HISTOIRE

Le pouvoir, c'est la capacité d'agir et de faire agir les autres. Sous le second Empire, les maires étaient nommés. A partir de la loi de 1884, ils sont élus mais peuvent être révoqués ou suspendus. Ils se constituent vite en groupe de pression avec la création, en 1909, de l'Association des maires de France. Une grève et manifestation des maires, en 1953, rend obsolète la possibilité de les destituer en même temps que l'État se décharge de certaines de ses fonctions sur les conseils généraux et municipaux, puis ajoute la région dans le système de pouvoir.

L'universalisme juridique français et la tutelle sourcilleuse de l'État, par préfets et trésoriers-payeurs généraux interposés, auraient créé une mentalité locale de « petite patrie » où l'accès aux sources (de subventions, d'investissements) est la même pour tous mais l'action d'un « notable » est déterminante pour bénéficier de certains avantages.

Un des effets pervers des lois Defferre de décentralisation est d'avoir fait passer cette recherche des meilleures sources de financement, de verticale en horizontale. Les maires, notamment urbains, se doivent d'entrer en contact avec les puissances économiques et attirer leurs

investissements. Les villes entrent en concurrence horizontale et la « petite patrie » prend vite un état d'esprit de forteresse assiégée, jalouse de ses voisines, selon une loi sociopolitique impitoyable qui veut que la discorde s'installe lorsqu'on passe d'un système vertical à un horizontal. Subsistent pendant longtemps le contrôle des comptes des mairies et le contrôle de légalité de leur action. La création des chambres régionales des comptes rend le contrôle plus abstrait et moins pertinent que celui des trésoriers-payeurs et, selon un rapport du Sénat de 2012, « *Le contrôle de légalité est une vraie passoire* ».

Le pouvoir des maires tendrait alors à devenir sans bornes, sinon celle de l'élection suivante. La loi de 1982, qui concède une majorité absolue à la liste arrivée en tête au second tour des élections, dans le but d'avoir des majorités stables à la tête des municipalités, est en fait source de grandes craintes de la part des maires et de leurs adjoints, ne serait-ce que parce qu'elle amène des listes minoritaires à gouverner et celles-ci à ne jamais être certaines de conserver à la prochaine élection leur courte avance.

→ 3 - LE POUVOIR COMME BARRIÈRE À APPRENDRE

Pour pouvoir analyser l'action d'une personne, il vaut mieux comprendre comment celle-ci définit sa situation. Mais la plupart du temps cette action est réciproque. « *Je définis la situation mais je dois modifier cette définition si quelqu'un objecte à ma définition.* » Sauf que le pouvoir permet de ne pas écouter ces objections. Il en est ainsi dans le monde des savants, comme dans celui des ingénieurs ; être un professionnel, c'est être du côté du sacré, donc refuser d'entendre ceux qu'on assimile aux profanes. Les professionnels (politiques, juristes, ingénieurs, enseignants, chercheurs, etc.) pensent agir pour le bien commun, mais leurs motivations sont plus multidimensionnelles. Un maire, drapé de son écharpe, pourrait

refuser toute autre définition de la situation que la sienne. Cet obstacle à apprendre tiendrait à sa position structurelle. Les recherches sur les municipalités pourraient se résumer de la façon suivante : pour faire remplir les obligations de sa compétence générale le maire et son conseil municipal s'entourent d'experts, par exemple des chargés de mission dans différents domaines. Ceux-ci préparent les dossiers présentés en conseil municipal. Faute de temps, faute de liens locaux, sauf exception, ces experts ne font pas appel aux habitants ayant, par leur vie professionnelle, des capacités d'expertise : la tête de la « petite patrie » peut se convertir en place forte.

→ 4 - LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LES MAIRIES, CONSÉQUENCE DE LA DÉFINITION BRUNDTLAND DU DD

Notre hypothèse est que, si le DD ne réussit pas à progresser dans la politique de la ville et se restreint au cercle dit écologique, c'est que la dynamique de la concurrence entre villes ainsi que le poids des anciennes divisions du travail dans l'équipe municipale, conduisent, à l'intérieur des organisations municipales, les maires adjoints ou les conseillers délégués au DD à avoir peu de relations avec les responsables de l'urbanisme, du développement économique ou de l'emploi. Tout se passe comme si cette fonction nouvelle avait du mal à collaborer avec celles plus anciennement installées, et devait se contenter d'un cœur d'activités lié au seul environnement.

Ces éléments de structure, recueillis dans notre enquête, font comprendre les raisons pour lesquelles les responsables des municipalités ont du mal à passer alliance avec certaines associations qui pourtant agissent dans la même direction qu'elles, et pourquoi, dans le sens inverse, les associations ne savent pas détecter, dans les villes, les points et les personnes, avec l'appui desquelles elles

pourraient faire exister ce qu'elles proposent. Aussi pourquoi les responsables municipaux du DD se cantonnent-ils dans des postures plus techniques que politiques, plus discrètes qu'éclatantes, plus graduelles que bouleversantes, plus lentes que véloces ?

Les maires considèrent que leur ville est en compétition (pour attirer les grands comptes ou les génies créatifs) avec d'autres municipalités, ce qui explique leur priorité au bâti. Donc leurs interlocuteurs sont leurs adjoints aux finances, à l'urbanisme, peut-être aux transports, mais pas forcément au développement durable. Ainsi, un projet de DD doit déjà faire l'objet d'arbitrages en état de faiblesse par ceux qui le portent. Il en résulte que, quand un plan de DD est enfin négocié avec les autres secteurs de la municipalité et présenté au conseil où siègent les associatifs, ceux-ci ont l'impression que le plan est bouclé et que l'on fait comme si leurs avis étaient de peu de poids.

EN CONCLUSION, LES RÉSULTATS OBTENUS LORS DE CETTE ENQUÊTE MONTRENT QUE LES VILLES LIMITENT SOUVENT LA DYNAMIQUE DU DD.

LES LOIS DE DÉCENTRALISATION FONT REVIVRE LEUR ANCIENNE STRUCTURATION EN ACCROISSANT LEUR INDÉPENDANCE ET LES ÉVENTUELLES RIVALITÉS AVEC LEURS VOISINES.

DANS UN MONDE QUI SE COMPLEXIFIE DE PLUS EN PLUS AVEC DES RÉSEAUX EXTRÊMEMENT DIVERSIFIÉS, NOS VILLES RÉPONDENT MAL À LA DEMANDE CITOYENNE ET PERPÉTUEMENT UNE VISION LIMITÉE À LEUR PROPRE PANORAMA QUI S'INSÈRE MAL DANS LA NOUVELLE STRUCTURE INTÉGRATIVE DE LA MÉTROPOLE. LA CRÉATION DES NOUVEAUX TERRITOIRES APPORTERA-T-ELLE LA RÉPONSE ATTENDUE, À SAVOIR, UNE RÉFLEXION COMMUNE ET UNE MISE EN COMMUN DES EFFORTS ?

OR, IL EST UN ADAGE CONNU DEPUIS LONGTEMPS : "DE L'UNION NAÎT LA FORCE".